

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 286-CA-4148

concernant l'engagement du Doyen des études

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche ;

**ATTENDU** l'affichage du poste de doyen des études ;

**ATTENDU** que la candidature de monsieur Jean-Marie Bergeron a été retenue par le Comité de sélection ;

**ATTENDU** la consultation effectuée par le secrétaire général auprès des directeurs de département, des directeurs de module, des responsables de programme de cycles supérieurs, de la Sous-commission des études et de la Commission des études quant à la candidature de monsieur Bergeron ;

**ATTENDU** l'article 7 «Contrat d'engagement» du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ENGAGER** monsieur Jean-Marie Bergeron à titre de cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat s'étendant du 29 mars 2005 au 31 mars 2007 ;

**D'AFFECTER** monsieur Bergeron au poste de doyen des études ;

**DE MANDATER** le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, dans leur champ de responsabilité respectif, pour procéder à l'engagement de monsieur Jean-Marie Bergeron.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4149**

concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614 ;

**ATTENDU** la résolution 234-CE-1592 adoptée par la Commission des études du 10 mars 2005 ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Michel Parent,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ÉMETTRE** les attestations d'études pour les programmes courts de premier et deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4150**

concernant la suspension des admissions au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications - 3419

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 234-CE-1595 de la Commission des études en date du 10 mars 2005 donnant un avis favorable au Conseil d'administration pour la suspension des admissions au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications ;

**ATTENDU** l'évolution des inscriptions au programme depuis 1997-1998 ;

**ATTENDU** la demande du responsable des programmes de deuxième cycle en informatique, monsieur Karim El Guemhioui ;

**ATTENDU** la résolution 05-CPI-003 du Comité des programmes de deuxième cycle en informatique en date du 8 février 2005 recommandant la suspension des admissions au programme ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE SUSPENDRE** les admissions au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications - 3419 et ce à compter du trimestre d'automne 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4151**

concernant le contingentement des admissions au programme de baccalauréat en psychoéducation - 7815 offert au Centre d'études universitaires des Laurentides

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 234-CE-1596 de la Commission des études en date du 10 mars 2005 donnant au Conseil d'administration un avis favorable au contingentement des admissions au programme de baccalauréat en psychoéducation - 7815 offert au Centre d'études universitaires des Laurentides ;

**ATTENDU** la proposition de la directrice du module de la psychoéducation, madame Line LeBlanc ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE CONTINGENTER** les admissions au programme de baccalauréat en psychoéducation - 7815 offert au Centre d'études universitaires des Laurentides à 50 étudiants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 286-CA-4152

concernant la procédure d'élection des directeurs de département

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** les résolutions 9-CA-72 et 38-CA-526 du Conseil d'administration du C.E.U.O.Q. ainsi que les résolutions IS-CA-2 et 163-CA-2440 de l'Université du Québec à Hull eu égard au règlement concernant l'élection des directeurs de département ;

**ATTENDU** le projet de «Procédure d'élection des directeurs de département», et ce, en vue de remplacer l'actuel «Règlement concernant l'élection des directeurs de département» ;

**ATTENDU** la consultation effectuée par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des directeurs de département réunis dans le cadre d'une réunion du Comité des affaires départementales quant au projet de «Procédure d'élection des directeurs de département» ;

**ATTENDU** que les directeurs de département se sont montrés favorables au projet de «Procédure d'élection des directeurs de département» ;

**ATTENDU** les explications du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** la résolution 234-CE-1599 du 10 mars 2005 concernant la procédure d'élection des directeurs de département ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la «Procédure d'élection des directeurs de département», et ce, à compter de l'année 2005-2006 ;

**D'ABROGER** toute résolution antérieure adoptée par le Conseil d'administration relativement au «Règlement concernant l'élection des directeurs de département».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4153**

concernant la suppression du programme court de deuxième cycle en animation spirituelle et engagement communautaire - 0363.

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boul. Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.- Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 207 du *Règlement général 3 Les études de cycles supérieurs et la recherche* énonçant la responsabilité académique et administrative d'un établissement à l'égard des programmes qu'il est autorisé à gérer et à offrir ;

**ATTENDU** la confirmation par le responsable du programme que tous les étudiants ciblés ont terminé leur formation dans ce programme ;

**ATTENDU** qu'aucune demande d'admission n'a été reçue pour ce programme depuis le trimestre d'automne 2004 ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard

**IL EST RÉSOLU :**

**DE SUPPRIMER** le programme court de deuxième cycle en animation spirituelle et engagement communautaire - 0363.

**ADOPTÉE L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4154**

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'université du Québec

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 32 de la Loi sur l'Université du Québec ;

**ATTENDU** l'article 21.4 de l'annexe 6-B du Règlement général 6 : Ressources humaines ;

**ATTENDU** l'échéance du mandat du représentant de l'Université du Québec en Outaouais, monsieur Paul Préseault, le 13 juin 2005 ;

**ATTENDU** la nécessité d'assurer la représentation de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Michel Parent,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec le renouvellement de mandat de monsieur Paul Préseault, directeur du Service des finances, à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec et ce, pour un mandat de trois (3) ans, soit jusqu'au 12 juin 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4155**

concernant la nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 7 de l'Université du Québec : «Affaires concernant l'administration» ;

**ATTENDU** l'article 1.6 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** la proposition de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** la firme **Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.** à titre de vérificateurs externes des livres de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2004-2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 286-CA-4156**

concernant la nomination d'un étudiant à la Commission des études

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la démission de l'étudiante Anaïs Buro à titre de membre de la Commission des études ;

**ATTENDU** l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 3.1.1-A-2 du Règlement général 1: Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche ;

**ATTENDU** l'article 6.1 d) et 6.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** la Loi sur l'accréditation et le financement des Associations d'élèves ou d'étudiants ;

**ATTENDU** la nomination faite par l'Association générale des étudiants/tes de l'Université du Québec à Hull ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE PRENDRE ACTE** de la nomination suivante à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais:

S madame **Ann Louise Longpré**, pour un premier mandat de deux (2) ans renouvelable, soit du 21 mars 2005 au 20 mars 2007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4157**

concernant la nomination d'un chargé de cours à la Commission des études

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la fin de mandat, au 17 décembre 2004, du chargé de cours monsieur René Bédard à titre de membre de la Commission des études ;

**ATTENDU** l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec ;

**ATTENDU** les articles 3.1.1. A-2 du Règlement général 1 de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche ;

**ATTENDU** l'article 6.1 e) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** la désignation faite par le Syndicat des chargées et chargés de cours lors de l'Assemblée générale tenue le 3 novembre 2004 ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Pierrette Gaudreau,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur **René Bédard**, chargé de cours au Département de psychoéducation et de psychologie, à la Commission des études, à titre de représentant des personnes chargées de cours et ce, pour un deuxième mandat de deux (2) ans, soit rétroactivement du 18 décembre 2004 au 17 décembre 2006.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 286-CA-4158

concernant la nomination de deux (2) membres au Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais adopté le 15 décembre 1998 ;

**ATTENDU** l'article 14 dudit Code d'éthique, lequel stipule que ledit Comité d'éthique et de déontologie relève du Conseil d'administration et est composé de deux (2) membres du Conseil d'administration et d'un membre externe qui agit à titre de Président ;

**ATTENDU** la perte de qualité de monsieur Francis R. Whythe pour siéger audit Comité ;

**ATTENDU** la fin du mandat, au 29 janvier 2005, du membre externe et Président dudit Comité, monsieur Denis Mathieu ;

**ATTENDU** la recommandation du Président du Conseil d'administration ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur **Jean Vaillancourt**, recteur, au Comité d'éthique et de déontologie pour un mandat de trois (3) ans, soit du 22 mars 2005 au 21 mars 2008 ;

**DE RENOUVELLER** le mandat de monsieur **Denis Mathieu**, membre externe et Président du Comité d'éthique et de déontologie pour un mandat de trois (3) ans, soit du 22 mars 2005 au 21 mars 2008 ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4159**

concernant l'élection de deux (2) membres au Comité exécutif

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec ;

**ATTENDU** l'article 5 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du Comité exécutif ;

**ATTENDU** la fin de mandat de madame Francine Rancourt et de monsieur Jean-Pierre Giroux à titre de membres du Comité exécutif ;

**ATTENDU** que le mandat de ces membres est renouvelable selon l'article 5.2 du RRI et que ces derniers ont manifesté l'intention de poursuivre leur implication ;

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Pierre Charron

**IL EST RÉSOLU:**

**DE RENOUVELLER** le mandat de madame **Francine Rancourt** et de monsieur **Jean-Pierre Giroux** au Comité exécutif et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 22 mars 2005 au 21 mars 2007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 286-CA-4160

concernant la demande d'intervention auprès du gouvernement du Québec à l'effet de corriger l'iniquité existante dans le calcul de la subvention du facteur « TAILLE » du volet « Mission des établissements en régions » pour l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** que le 24 janvier 2000, le gouvernement du Québec adoptait la Politique québécoise de financement à l'égard des universités ;

**ATTENDU** que cette politique prévoit à même la subvention générale de fonctionnement un montant spécifique pour la «Mission des établissements en régions» ;

**ATTENDU** que les critères permettant la répartition des sommes entre les constituantes du réseau de l'Université du Québec sont justes et équitables, à l'exception du facteur «Taille» qui ne correspond pas à la réalité actuelle de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) en comparaison avec d'autres universités de taille comparable ;

**ATTENDU** que l'UQO reçoit pour ce volet un montant de 1,8M\$ pour l'année financière 2004-2005 comparativement à 3,2M\$ pour l'Université du Québec à Rimouski qui est de taille comparable ;

**ATTENDU** que cette iniquité existe depuis plus de cinq ans, privant l'UQO d'une somme récurrente de 1,3M\$ par année (soit plus de 5,2M\$ depuis l'introduction de ladite politique de financement) ;

**ATTENDU** les nombreuses représentations effectuées auprès des autorités gouvernementales par la direction de l'UQO depuis l'année 2000 afin de corriger cette iniquité ;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec a récemment octroyé à l'Université Bishop un financement particulier de l'ordre de 1,3M\$ pour le soutien à titre d'université de petite taille, sujet à être révisé à la lumière des résultats de l'étude qui porte sur une nouvelle grille de répartitions des subventions à l'enseignement et ce, malgré l'argumentation du MEQ à l'effet qu'il s'agit d'une enveloppe fermée ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4160**

concernant la demande d'intervention auprès du gouvernement du Québec à l'effet de corriger l'iniquité existante dans le calcul de la subvention du facteur « TAILLE » du volet « Mission des établissements en régions » pour l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Pierrette Gaudreau,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de corriger l'iniquité existante, depuis plus de cinq ans, concernant la subvention octroyée à l'UQO pour le facteur «TAILLE» du volet «Mission des établissements situés en régions» ;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec que cette subvention soit versée à l'UQO selon les mêmes critères applicables aux autres constituantes du réseau de l'Université du Québec et ce, de façon rétroactive à l'année 2000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 286-CA-4161

concernant la demande d'intervention auprès du gouvernement du Québec pour le versement d'une rétroactivité concernant le critère « Âge des bâtiments » des édifices de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec adoptait, pour l'année financière 2000-2001, de nouvelles règles d'attribution des subventions pour le volet « rénovations et réaménagements » des édifices des universités ;

**ATTENDU** que ces nouvelles règles fixaient à zéro (0) année l'âge moyen des bâtiments de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et par conséquent, aucune enveloppe budgétaire pour l'entretien et la rénovation des bâtiments n'a été versée ;

**ATTENDU** que l'UQO a dû puiser à même d'autres enveloppes budgétaires afin de procéder à l'entretien de ses bâtiments;

**ATTENDU** qu'à la suite de représentations faites par la direction de l'université en 2003-2004, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) acceptait de corriger cette anomalie pour ainsi ajuster l'âge des bâtiments de l'UQO à 11,85 années pour fin de calcul de la subvention ;

**ATTENDU** que l'UQO a demandé, sans succès à ce jour, d'appliquer les critères de 2003-2004 aux années antérieures et par le fait même corriger la subvention de fonctionnement;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Marlène Thonnard,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'appliquer le critère «Âge des bâtiments» utilisé pour l'année 2003-2004, soit 11,85 années, aux trois exercices financiers antérieurs à 2003-2004 et par le fait même de verser à l'UQO un montant rétroactif de 928 800 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 286-CA-4162

concernant les mesures extraordinaires à mettre en œuvre afin de redresser la situation financière déficitaire de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au Pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 285-CA-4146 adoptée par le Conseil d'administration du 21 février 2005 concernant la mise sur pied du Comité sur la situation financière 2005-2006 de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** le rapport dudit Comité déposé à la présente réunion du Conseil d'administration ;

**ATTENDU** le déficit accumulé au 31 mai 2004 de l'ordre de 6,5556 millions, le déficit annuel prévu de 1,485 million au budget 2004-2005 et le déficit annuel anticipé 2005-2006 de l'ordre de 3,560 millions ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de prendre des mesures extraordinaires pour redresser la situation financière de l'UQO ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de rationaliser, c'est-à-dire diminuer nos dépenses, d'optimiser, c'est-à-dire d'augmenter notre productivité, et de poursuivre le développement de l'Université et d'augmenter nos revenus ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les mesures contenues au «Rapport du Comité spécial du Conseil d'administration en vue de la préparation du budget 2005-2006 et de la mise en œuvre des mesures requises pour un retour à l'équilibre» ;

**DE MODIFIER** en conséquence l'organigramme fonctionnel de l'Université du Québec en Outaouais ;



**CONSEIL D'ADMINISTRATION****RÉSOLUTION 286-CA-4162**

concernant les mesures extraordinaires à mettre en œuvre afin de redresser la situation financière déficitaire de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au Pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

**DE MODIFIER** le plan des effectifs 2004-2005 en conséquence ;

**DE MODIFIER** la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2005-2006, la répartition des postes de professeur pour l'année 2005-2006 ainsi que les résolutions antérieures adoptées par le conseil d'administration à cet égard ;

**DE MODIFIER** les descriptions de poste des cadres et des cadres supérieurs en conséquence ;

**D'APPORTER** les concordances requises à toute réglementation et politique en vigueur à l'UQO ;

**DE DEMANDER** au recteur, président du Comité du budget, de préparer le budget 2005-2006 en tenant compte des recommandations et des échéanciers contenus audit rapport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

\_\_\_\_\_  
Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4163**

concernant la mise à pied d'un employé cadre

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

\_\_\_\_\_  
Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4164**

concernant la mise à pied d'un employé cadre

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4165**

concernant la mise à pied d'un employé cadre

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4166**

concernant la mise à pied d'un employé cadre

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 286-CA-4167**

concernant la mise à pied d'un employé cadre

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-sixième réunion, tenue le lundi 21 mars 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général